



Communiqué de presse

Zurich, le 05.08.2024

Votation fédérale du 22 septembre 2024 sur la réforme de la LPP

L'alliance économique « NON à la réforme manquée de la LPP » rejoint la campagne de votation

Le peuple suisse votera le 22 septembre 2024 sur une réforme illusoire de la prévoyance professionnelle. Huit associations de l'économie ont formé une alliance contre cette réforme manquée de la LPP et s'engagent en faveur du NON dans les urnes.

Au lieu de remettre la prévoyance professionnelle sur les rails du principe de l'épargne, la réforme proposée remplace une redistribution par une autre. Elle provoque des mauvaises incitations contre l'épargne, et plus de bureaucratie. « Au final, les assurés financent la redistribution et les coûts supplémentaires superflus avec leurs cotisations d'épargne », avertit Esther Friedli, conseillère aux États UDC et membre du Conseil de GastroSuisse. L'alliance économique « NON à la réforme manquée de la LPP » estime que la réforme rate sa cible et recommande son rejet dans l'urne.

Contre une redistribution étrangère au système dans la prévoyance professionnelle !

Le projet actuel affaiblit l'ensemble de la prévoyance professionnelle et établit une redistribution étrangère au système de 11,3 milliards de francs des jeunes vers les plus âgés. Le financement des suppléments de rente est complètement disproportionné par rapport aux économies attendues de 400 millions de francs par an. Avec la réforme, la prévoyance professionnelle s'éloigne encore un peu plus du principe de l'épargne. « Pourtant, cette réforme devait initialement renforcer le système des trois piliers différents et complémentaires ! », rappelle Christophe Reymond, directeur du Centre Patronal.

La réforme manquée crée des mauvaises incitations et plus de bureaucratie !

Les suppléments de rente sont mal calibrés et répartis de manière inéquitable. Leur octroi engendre une multitude d'effets indésirables. Ils désavantagent, notamment, ceux qui ont épargné toute leur vie sans interruption dans la prévoyance professionnelle. De nombreuses caisses de pension ont déjà adapté le taux de conversion. La réforme manquée péjore aussi les personnes qui sont déjà aujourd'hui parties à la retraite avec un taux de conversion plus faible. La relation coûts/bénéfices de la réforme proposée est totalement erronée : la complexité du subventionnement croisé des suppléments de rente entraîne des coûts

administratifs bien trop élevés, sans garantir de meilleures prestations vieillesse. Au final, les assurés et les entreprises assumeront le fardeau des coûts administratifs supplémentaires.

Contact Suisse alémanique & Tessin

GastroSuisse
Patrik Hasler-Olbrych
Directeur adj. de GastroSuisse &
responsable de la communication
communication@gastrosuisse.ch
+41 44 377 53 77

Contact Suisse romande

Centre Patronal
Brenda Duruz-McEvoy
Responsable politique sociale
bduruz@centrepatronal.ch
+41 79 909 49 32

L'objectif de fixer le taux de conversion à un niveau technique adéquat nécessite des mesures plus simples et efficaces que ce que prévoit l'actuelle réforme manquée de la LPP. **Par conséquent : NON le 22 septembre 2024 à la réforme manquée de la LPP !**

